#### **RIFSEEP MENESR:**

## Cartographie des fonctions des corps de la filière administrative

## Attachés d'administration de l'Etat

## Services déconcentrés, établissements publics et entités assimilées

Groupe de fonctions	MENESR- Fonctions-types ministérielles retenues-
Groupe 1 Fonctions d'encadrement supérieur	Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et les EPN: Directeur fonctionnel Adjoint au DGS Responsable de composantes placé dans les conditions de positionnement hiérarchique prévu par l'arrêté du 16 mai 2014 fixant la liste des fonctions du MENESR éligibles au GRAF  En services académiques: Chef de division en rectorat Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) Secrétaire général de vice-rectorat  En établissement scolaire: Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent-comptable d'au moins 7 EPLE
Groupe 2 Fonctions d'encadrement à responsabilités et/ou technicité importantes	Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et les EPN: Chef d'un service ou responsable d'une structure à fortes responsabilités Responsable de composantes ou de sites en CROUS à fortes responsabilités Directeur d'unité de gestion en CROUS Responsable administratif ou financier avec fonctions de contrôle de gestion et de pilotage à forte technicité.  En rectorat: Adjoint à un chef de division Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières  En DSDEN et vice-rectorats: Chef de division Secrétaire général adjoint de vice-rectorat  En rectorat et DSDEN: Chef de services mutualisés non classé en groupe 1  En établissement scolaire: Adjoints gestionnaires listés au point 3 de l'article 1 de l'arrêté du 16 mai 2014 fixant les fonctions du MENESR éligibles au GRAF, adjoints gestionnaires exerçant les fonctions d'agents comptables listés au point 4 du même arrêté et adjoints gestionnaires exerçant les fonctions d'agents comptables de 6 EPLE au plus.

Groupe 3 Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à technicité particulières	Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et les EPN: Adjoint au chef de service, au responsable de structure ou au responsable administratif ou financier classés en groupe 2 Chef d'un service, responsable d'une structure ou responsable de composante ou de site.  En services académiques (rectorat et DSDEN): Chef de bureau  En établissement scolaire: Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent-comptable de moins de 3 établissements, hormis le cas d'une gestion comptable de 2 établissements listée au point 3 a) de l'article 1 de l'arrêté du 16 mai 2014 précité.  Fondé de pouvoir d'un agent-comptable  Adjoint gestionnaire d'un établissement hors 4 eme catégorie ou 4 eme catégorie exceptionnelle  Dans tous les services et établissements: Chargé d'études à fortes expertise et responsabilités
Groupe 4 Fonctions usuelles	En services académiques : Chargé d'études Chargé de gestion  Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur, les EPN et en établissement scolaire: Chargé de gestion

#### **RIFSEEP MENESR:**

# Secrétaires administratifs Services déconcentrés, établissements publics et entités assimilées

Groupe de fonctions	MENESR- Fonctions-types ministérielles retenues-
Groupe 1 Fonctions d'encadrement et/ou à responsabilités particulières	En services académiques : Chef de bureau  Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et les EPN : Chef de bureau Responsable d'une structure, d'un secteur ou d'un site Directeur d'unité de gestion en CROUS  En établissement scolaire : Adjoint gestionnaire d'EPLE Fondé de pouvoir d'un agent comptable  Dans tous les services et établissements : Fonctions administratives complexes et/ou exposées
Groupe 2 Fonctions d'encadrement ou à technicité particulière	Adjoint à l'une des fonctions classées en groupe 1 :
Groupe 3 Fonctions usuelles	Chargé de gestion Assistant/secrétaire

#### **RIFSEEP MENESR:**

## Adjoints administratifs Services déconcentrés, établissements publics et entités assimilées

Groupe de fonctions	MENESR- Fonctions-types ministérielles retenues-
Groupe 1 Coordination - responsabilités particulières	Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe Régisseur d'avances et de recettes Assistant de direction auprès de l'encadrement supérieur  Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions
Groupe 2 Fonctions usuelles	Secrétaire/assistant Chargé de gestion Fonctions d'accueil du public.